

COMMUNIQUÉ FINAL

Du 20 au 22 octobre 2003

RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET TERRITORIAL SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE ET LES PESTICIDES

Du 20 au 22 octobre 2003, Fredericton, Nouveau-Brunswick

La septième réunion du Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT) a eu lieu récemment à Fredericton, Nouveau-Brunswick. Kevin McCully, de la Direction générale du développement agricole, ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture et Janice Hopkins, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), Santé Canada ont co-présidé l'assemblée.

Ce Comité réunit des représentants des organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux qui travaillent dans le domaine de l'utilisation, de la gestion et de la réglementation des produits antiparasitaires afin de faciliter les échanges de renseignements et de mieux coordonner les mesures relatives aux préoccupations en lutte antiparasitaire. La réglementation des produits antiparasitaires au Canada relève à la fois de lois fédérales et provinciales. Il faut donc établir des liens solides afin que la gestion des dossiers communs aux deux ordres de gouvernement soit efficace et afin de trouver des solutions aux préoccupations communes. Le Comité FPT est aussi le lieu où l'on peut discuter des grands dossiers de l'heure en matière de pesticides et de lutte antiparasitaire.

Une séance spécialisée s'est tenue le lundi matin. À cette séance d'une demi-journée, on a présenté aux membres du Comité FPT les grandes lignes de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) et des plans de mise en oeuvre, et plus particulièrement les nouvelles politiques élaborées.

Les principaux sujets abordés au cours de la réunion du Comité FPT sont décrits ci-dessous.

Rapports des groupes de travail

Le Comité FPT transmet un grand nombre de ses questions prioritaires à ses Groupes de travail associés. Voici un résumé des progrès réalisés par les Groupes de travail depuis la réunion du Comité FPT de l'année dernière à Regina.

Le Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la classification des pesticides (GTMOCP) a discuté de la consultation des intervenants sur le système harmonisé de classification proposé. Les questions de mise en oeuvre ont fait l'objet de plusieurs discussions et on en est arrivé à un accord selon lequel on devait demander à l'ARLA de fournir une réponse officielle quant aux mesures de mise en oeuvre possibles en vertu de l'autorité fédérale afin d'aider le GTMOCP dans l'élaboration de recommandations quant à un système harmonisé final.

Le Groupe de travail sur l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides (GTEFCP) a présenté une mise à jour de ses activités, y compris une discussion du fonctionnement du groupe de travail. Les membres du Comité FPT ont fait part de leur appui continu au groupe de travail. Le plan de travail prioritaire axé sur la norme nationale a été approuvé.

Le Groupe de travail sur les pelouses saines a présenté une mise à jour des projets terminés au cours de la dernière année et des activités prévues pour la prochaine année. Les principaux domaines consistent à s'assurer que les pesticides utilisés dans les maisons sont compatibles avec les principes de lutte intégrée (LI), à améliorer les étiquettes et à réaliser des initiatives éducatives pour les particuliers.

Le Groupe de travail sur les zones tampons (GTZT) planifie un atelier de formation pour les provinces portant sur la manière dont les zones tampons sont établies. L'ARLA élabore une fiche technique sur la façon d'interpréter les énoncés des étiquettes se rapportant aux zones tampons.

Le Groupe de travail national sur les indicateurs de risques des pesticides (GTIRP) a présenté le mandat du groupe de travail ainsi qu'un plan de travail. Les deux documents ont été approuvés par le Comité. Le groupe de travail a tenu un atelier pour les membres du Comité FPT le 23 octobre 2003 afin de discuter du travail en cours sur les initiatives.

Le Groupe de travail sur la base de données nationale sur les ventes de pesticides (GTBDNVP) a déclaré que les membres s'étaient rencontrés afin de discuter d'une approche concernant la réglementation qui exigerait des titulaires d'homologation qu'ils déclarent à chaque année les données sur les ventes de pesticides. Par la suite, un document de travail a été publié par l'ARLA.

Le Groupe de travail sur la surveillance de l'eau potable a déclaré que ses membres travaillent afin d'acquérir une meilleure compréhension des programmes existants de surveillance de l'eau potable et des sources d'eau potable et d'élaborer un processus plus officiel afin de faciliter l'accès aux données de surveillance disponibles. On fournira aux provinces une liste des pesticides prioritaires à surveiller.

Suite à une discussion à propos des liens hiérarchiques du Groupe de travail sur les usages limités du Comité FPT lors de la réunion de ce dernier, on a accepté, lors d'une téléconférence du Comité FPT le 16 décembre 2003, que le groupe de travail continue de relever du Comité FPT. Le groupe de travail révisera son mandat afin de mieux refléter le fonctionnement du groupe.

On s'est également penché sur les questions suivantes :

- des mises à jour des éléments d'intérêt dans les provinces respectives;
- une mise à jour de la participation des membres du Comité FPT aux comités externes;
- la poursuite d'activités concernant le processus de réévaluation des produits antiparasitaires ainsi qu'un sondage électronique sur les renseignements d'utilisation pour les fongicides agricoles;
- une mise à jour de la Stratégie de réduction des risques de l'ARLA en matière de lutte antiparasitaire en milieu agricole et le potentiel d'élaboration d'une stratégie de réduction des risques pour traiter les

varroas dans les ruches;

- les grandes lignes du Code de gestion des pesticides du Québec;
- un résumé des décisions d'homologations d'urgences pour 2003;
- des mises à jour des activités fédérales et provinciales liées au virus du Nil occidental;
- une discussion des moyens d'améliorer l'accès aux biopesticides et aux autres produits à risque réduit.

Participation des intervenants

Lors de la réunion officielle du Comité FPT, une séance a été consacrée à l'intention des intervenants. Environnement Canada, l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick, l'Association canadienne des produits de consommation spécialisés (ACPCS), la Canadian Aerial Applicators Association (CAAA), la Clean Nova Scotia, le Conseil canadien de la lutte antiparasitaire en milieu urbain, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le Conseil canadien de l'horticulture (CCH), le Conservation Council of New Brunswick, CropLife Canada et le Falls Brooke Centre ont présenté des exposés au Comité FPT.

Les intervenants ont notamment discuté des sujets suivants : un aperçu du rôle des autres ministères fédéraux dans la lutte antiparasitaire et les pesticides, les progrès réalisés dans les divers programmes de gestion de l'industrie des pesticides, ainsi que leurs commentaires liés aux nouveaux règlements de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, un aperçu des défis auxquels font face les applicateurs aériens, des renseignements sur différents programmes éducatifs environnementaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que des renseignements sur l'intérêt grandissant pour l'agriculture biologique.

La prochaine réunion du Comité FPT aura lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique à l'automne 2004.